

LATRECEY ENDURO CLASSIC

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO à L'ANCIENNE



Règlement particulier

Le **Moto-Club de Latrecey** organise le **Samedi 31 mai 2014**, un **enduro classic** réservé aux pilotes avec des motos de type enduro d'un millésime inférieur ou égal à 1985 et munies de **freins à tambours**.

Cette épreuve comptera pour le **Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne 2014**.

Les contrôles techniques et administratifs, le départ ainsi que la remise des prix auront lieu à la **sortie du village de Latrecey en direction d'Ormoysur**.

Le **règlement général** sera celui du **Championnat de France d'enduro à l'ancienne** (voir site de la FFM).

- **ENGAGEMENT, PARTICIPATION :**

Les engagements et attributions de numéros se feront dans l'ordre de réception des bulletins dûment remplis et accompagnés du règlement des **droits d'engagement** fixés à **50 € ou 53 € * (+ 20 € par repas du samedi soir)**, les **chèques seront libellés à l'ordre du MC Latrecey avec une enveloppe timbrée à l'adresse du pilote**.

Adresses des engagements : **Alain MARTINOT - MC Latrecey - 11, rue Lévy Alphandéry - 52000 CHAUMONT**

Clôture des engagements fixée au **16.05.2014** sous réserve du nombre maximal de pilotes atteint avant cette date.

Le nombre de participants est fixé à **120 pilotes**. (* 53 € : inscription par Engage-Sports.com)

- **CATEGORIES :**

Définies par le millésime du modèle : les motos présentées au salon d'automne ou apparues aux ISDT, sont du millésime de l'année suivante. Pour les modèles n'ayant pas évolué techniquement pendant plusieurs années, c'est le premier millésime qui compte.

1 . C0 : motos jusqu'à 1973 inclus, toutes cylindrées

Couleur : **Transparent**

2 . C1 : motos de 1974 à 1976 inclus

Couleur : **Rouge**

3 . C2 : motos de 1977 à 1979 inclus

Couleur : **Vert**

4 . C3 : motos de 1980 à 1983 inclus

Couleur : **Noir**

5 . C4 : motos de 1984 à 1985 inclus

Couleur : **Jaune**

6 . C5 : motos 4 temps des classes C2, C3 et C4

Couleur : **Gris**

7 . TR : trail-bikes, machines tout-terrains sorties avant 1985 équipée de freins à tambours

Couleur : **Bleu**

8 . PF : pisse-feux, motos de 50cc et 80cc jusqu'à 1985 inclus. 2 catégories : PF1 refroidissement à air ; PF2 refroidissement liquide.

Pour toutes les catégories jusqu'à C3 inclus, suspension arrière progressive (Monocross, Prolink, Unitrak, ITC, etc....) et refroidissement liquide sont interdits. (Les Cantilevers sont autorisés si d'origine).

Pour la catégorie C4, l'un des deux critères (suspension progressive ou refroidissement liquide) est permis. Les motos apparues avant 1983, et ne possédant que l'un des deux critères, seront classées en C4.

Toute confirmation d'engagement est donnée pour l'ensemble pilote/machine. Un changement de machine doit faire l'objet d'une autorisation préalable du comité d'organisation. Sans cet accord préalable, celui-ci se réserve le droit de refuser le départ à un pilote qui se présenterait au contrôle technique avec une machine différente de celle prévue initialement.

- **PREPARATION des MOTOS :**

L'esprit moto ancienne étant la mise en valeur d'un patrimoine, la préparation de la moto, avec des éléments existants à l'époque de la catégorie considérée, est autorisée.

La machine ayant subi des transformations en rapport à l'origine sera mise dans la catégorie correspondant à l'élément transformé le plus récent.

Ex : 1 moto de 1975 avec un cylindre de 1980 roulera en C3 et non pas en C1.

Pneumatiques :

Pneumatiques de type homologués.– mention DOT sur le flan du pneumatique.

Silencieux, éclairage :

Le silencieux d'échappement et l'éclairage doivent être en état de marche. L'éclairage doit pouvoir fonctionner sur le parcours routier.

Sécurité :

La barre de renfort du guidon doit être équipée d'une protection rembourrée (mousse), ainsi que la tige de frein arrière.

Les extrémités du guidon doivent être bouchées (embouts ou poignées caoutchouc).

La béquille est facultative, mais le pilote doit alors prévoir une béquille amovible pour le placement dans le parc fermé.

- **PLAQUES DE COURSE :**

Les plaques doivent être de fond jaunes et les numéros noirs. Dimension minimum des chiffres : 11cm. Aucun numéro à l'adhésif, ni de plaques non conformes ne seront acceptés.

Un collier Colson sera fixé à la gauche du guidon. Sa couleur correspondra à sa catégorie de course. (Voir article CATEGORIES).

